

BILAN INTERMÉDIAIRE

Mai 2024

•	Présentation de l'ANARSE	p. 2
•	Renforcement des capacités	p. 4
•	État d'avancement des projets	p. 5
•	La Centrale de Carrefour	p. 6
	Dévelonnement institutionnel n. 7	-

- Annexes
 - o Rapport 2021-2022
 - o Rapport 2022-2023

www.anarse.gouv.ht



L'Autorité

Promouvoir. Développer. Réguler.

Le Décret du 3 février 2016 (publié dans Le Moniteur No. 23) a instauré un organisme autonome chargé de réguler le secteur de l'énergie. Cette nouvelle entité étatique, dénommée Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie (ANARSE), est placée sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC).

L'ANARSE intervient dans le secteur de l' énergie à travers diverses activités telles que l'étude, l'exploration, la construction, l'exploitation, la production, la transmission, le stockage, la distribution, l'importation, l'exportation, la commercialisation, ainsi que toutes autres activités liées à l'électricité, aux combustibles fossiles, à l'énergie hydraulique, nucléaire, géothermique, solaire, éolienne, aux énergies conventionnelles et à toutes les formes présentes et futures d'énergie.

Sous la direction du Dr. Evenson Calixte, la première administration de l'ANARSE s'est focalisée sur l'établissement des bases de l'institution. Cela s'est concrétisé par la rédaction de documents essentiels tels qu'un manuel de procédures et de réglementations, un manuel des opérations, ainsi qu'un document décrivant la structure organisationnelle de la Direction de Régulation. Ces outils ont été cruciaux pour définir le fonctionnement de l'ANARSE.

Rôle et Attributions

Dans le cadre du **Décret du 3 février 2016**, l'ANARSE a compétences pour :

- 1. Contrôler le respect des termes des licences et des droits d'exploitation par les opérateurs du secteur ;
- 2. Contrôler l'application des tarifs d'électricité, les conditions de raccordement aux réseaux, les extensions des réseaux et leur interopérabilité,
- 3. Autoriser les travaux à effectuer par les opérateurs du secteur ;
- 4. Elaborer les contrats types et les cahiers des charges types qui devront être utilisées par les titulaires de licence ou de droit d'exploitation.

Rôle de l'ANARSE dans le cadre de la politique sectorielle de l'énergie électrique

- Promouvoir le développement et l'exploitation de toute source d'énergie capable de produire de l'électricité;
- Promouvoir le développement rationnel de l'offre de l'énergie électrique ;
- Veiller à l'équilibre économico-financier du secteur de l'électricité et de la préservation des conditions économiques nécessaires à son développement et à sa viabilité;
- Veiller à la préservation des intérêts des consommateurs et assurer la protection de leurs droits pour ce qui concerne le prix, la fourniture et la qualité de l'énergie électrique;
- Assurer le développement et la gestion de l'exploitation des aménagements hydroélectriques conjointement avec les autres institutions publiques compétentes;
- Promouvoir la concurrence et la participation du secteur privé en matière de production, de transport, de distribution et de commercialisation d'énergie électrique;
- Assurer les conditions de viabilité financière des entreprises du secteur de l' énergie y compris de celles de l'électricité.

Attributions de l'ANARSE

- Veiller à l'application des lois et règlements régissant le secteur de l'énergie électrique dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires;
- Protéger les intérêts des consommateurs et des opérateurs en garantissant l'exercice d'une concurrence saine et loyale dans le secteur;
- Veiller au développement, à l'exploitation rationnelle et à l'accès de tout opérateur autorisé au réseau de transmission nationale d'électricité;
- Promouvoir le développement efficace du secteur de l'énergie en veillant à l'équilibre économique et financier et à la préservation des conditions économiques nécessaires à sa viabilité;
- Donner son agrément préalable et son autorisation à toute demande de licence ou de droit d'exploitation relative aux activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation des services liés à l'énergie électrique;
- Contrôler l'application des tarifs de l' électricité par les opérateurs concernés ;
- Ordonner les mesures nécessaires pour assurer la continuité, la qualité et la sécurité du service public de l'électricité;
- Veiller au respect des obligations d'information dans l'intérêt du secteur et dans le respect du droit de la concurrence.

Renforcer les capacités

Une stratégie d'électrification en trois axes







1- Installation de systèmes solaires individuels par Alina Eneji à Marchand Dessalines et à Gonaïves. 2- Inauguration des travaux de construction des mini réseaux de Capotille, Vallières et Mont Organise. 3- Formation continue en électrification hors réseau à Kinshasa

Dans le cadre de sa stratégie visant à électrifier le pays, le gouvernement haïtien a défini trois axes d'intervention :

- 1. Renforcement et extension du réseau métropolitain de Port-au-Prince.
- 2. Modernisation des réseaux régionaux.
- 3. Développement de solutions hors réseau, telles que les mini-réseaux et les systèmes solaires domestiques.

Le premier axe, axé sur la modernisation et l'extension du réseau métropolitain de Port-au-Prince, vise à résoudre les problèmes de saturation des sous-stations de distribution et de capacité limitée des lignes de transport existantes.

Plusieurs projets importants ont été lancés à cet effet, notamment la construction d'une nouvelle centrale à gaz d'une capacité de 60 MW dans la commune de Carrefour, en collaboration avec General Electric.

De plus, un prêt concessionnel du gouvernement taiwanais a permis d'entreprendre des travaux de rénovation et de construction de sous-stations de distribution, ainsi que d'installation de lignes de transport d'électricité. Cependant, ces travaux ont été interrompus en raison de la détérioration de la situation sécuritaire dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince

Le deuxième axe prévoit la modernisation et l'extension des réseaux régionaux couvrant différentes communes, avec l'intégration des énergies renouvelables dans leur architecture.

Le troisième axe promeut le développement de solutions hors réseau pour étendre l'accès à l'électricité dans les zones où l'extension du réseau régional serait trop coûteuse. Plusieurs projets sont en cours dans le cadre de cet axe, tels que le SREP, PHARES, AMACEH, ERAF, et UAE-CREF, visant à fournir une énergie propre à un grand nombre de ménages.

L'ANARSE a élaboré une réglementation précise pour l'exploitation des mini-réseaux, en collaboration des partenaires avec internationaux tels que la NREL et la USAID, afin d'assurer une gestion transparente et efficace biais de partenariats par le publics-privés. De plus, l'ANARSE s'est engagée dans des consultations publiques impliquant des experts du secteur de l'énergie pour recueillir leurs avis et leurs expériences.

L'organisation peut compter sur une équipe compétente et dévouée pour réaliser ses chantiers, avec une formation régulière pour rester au fait des avancées dans le secteur de l'énergie, tant au niveau local qu'international.

État d'avancement des projets

SREP, ERAF, AMACEH, DONDON



Construction de la centrale de Dondon - United Arab Emirates + Caribbean Renewable Energy Funds - En attente de décaissement.

Les projets d'énergies renouvelables en Haïti sont dans divers stades d'avancement. Les négociations contractuelles sont terminées pour la plupart, mais des problèmes techniques et de financement entravent la progression des travaux. La finalisation des documents contractuels et la mobilisation de fonds supplémentaires sont essentielles pour faire avancer les projets vers leur achèvement. *Pour plus d'informations, consulter le rapport 2022-2023 en annexe*.

Projet	État d'Avancement	Prochaines Étapes
SREP - Concession de mini-réseaux	Négociation terminée, modification proposée par HER en 2023	Analyse de la faisabilité de la nouvelle proposition et mobilisation de fonds supplémentaires
SREP (PHARES) - Concession de mini-réseaux	Négociation terminée, problèmes avec la firme SKDK	Finalisation des documents contractuels après non-objection de la CNMP
ERAF - Construction de mini-réseaux	Travaux terminés sur 2 sites, problème technique sur le site de Mont-Organisé	Finalisation des travaux de Mont-Organisé, recrutement d'opérateurs pour la gestion provisoire
AMACEH - Construction de centrales solaires	Contrat signé avec Siemens/Wineco/Living Energy/Win&R	Signature finale du contrat par le Ministre de l'Économie et des Finances
Construction de la centrale solaire de Dondon	Travaux de remblayage en attente de décaissement pour relancer les activités	Commencer les travaux de génie civil et finaliser les paiements par ENZEN

La Centrale de Carrefour

Centrale Carrefour III



La Centrale Carrefour III - Tavaux sont suspendus en raison des conditions sécuritaires.

La construction de la Centrale de Carrefour III, propriété de l'État haïtien, a été officiellement lancée le 18 mai 2020 en présence des autorités compétentes. Réalisés par General Electric (GE), l'ensemble des travaux de cette centrale d'une capacité de 60 MW, soit deux turbines de 30 MW, ont été achevés pour la première phase, fonctionnant initialement au diesel.

Le projet est subdivisé en trois phases :

- 1. Construction de la centrale avec une capacité initiale de 60 MW.
- 2. Installation des équipements nécessaires pour fonctionner au gaz naturel.
- 3. Renforcement de la capacité de la centrale avec l'ajout d'une troisième turbine (cycle combiné).

Le tableau ci-dessous résume l'état d'avancement du projet :

Projet	Tâches	Responsable	Source de financement	État d'avancement
	Construction de la centrale électrique à double combustible (diesel et GPL ou gaz naturel) de 55,5 MW à Carrefour.	General Electric (GE)	Trésor Public	Phase 1 (fonctionnement au Diesel) : Terminée
Centrale Carrefour III	Phase II (fonctionnement au GPL) : Installation d'un évaporateur et accessoires pour le gaz naturel.			Terminée en 2022
	Phase III (ajout de 60 MW): Installation d'une 3ème turbine de 30 MW et construction d'une sous-station de 400 MW.			En attente de proposition technique et financière de GE

Développement institutionnel

Formation continue et Ateliers



Programme de Formation Continue du Personnel de l'ANARSE. 1- Maroc, Novembre 2023. 2- République du Congo, Juillet 2023

Dans le souci d'assurer une régulation efficace dans le secteur de l'énergie, l'ANARSE s'engage dans une démarche de formation continue de son personnel. En partenariat avec la United States Energy Association (USEA), l'ANARSE a organisé une série de formations sur la régulation, soutenue par la United States Agency for International Development (USAID). Ces formations, ouvertes aux acteurs du secteur énergétique ainsi qu'à certaines institutions publiques, se sont déroulées en trois modules distincts:

- 1. Licensing des Opérateurs du Secteur de l'Énergie Électrique : Cette formation, animée par des experts de London Economics (LE) et de l'Institut Haïtien de l'Énergie (IHE), s'est tenue du 21 au 26 mai 2018. Elle a couvert des sujets tels que les défis liés aux réformes réglementaires, les fondations de la dérégulation de marché et l'établissement des tarifs d'électricité en Haïti.
- 2. Établissement des Tarifs d'Électricité en Haïti : Cette formation, également dispensée par des experts de LE et de l'IHE, s'est déroulée du 23 au 27 juillet 2018. Elle a abordé des aspects essentiels tels que les principes fondamentaux de l'établissement des tarifs, l'analyse de la structure tarifaire en Haïti, et les méthodologies d'études prévisionnelles.

3. Régulation du Secteur de l'Énergie : Les détails concernant ce module restent à confirmer.

Ces formations représentent une initiative stratégique du Directeur Général de l'ANARSE, qui, souhaitant promouvoir une culture d'excellence au sein de son équipe, participe lui-même à des séminaires pertinents. À titre d'exemple, M. Evenson Calixte a récemment pris part à l'Atelier régional de réglementation du secteur de l'électricité à Bridgetown, Barbade, du 28 février au 1er mars 2023, sous l'égide de la Caribbean Development Bank (CDB).

Annexes

Les rapports annuels pour les années 2021-2022 et 2022-2023 sont disponibles en annexe du bilan pour fournir des détails supplémentaires sur les activités, les réalisations et les perspectives de l'ANARSE au cours de ces périodes.

Pour contacter l'ANARSE et obtenir plus d'informations, veuillez consulter notre site web à l'adresse <u>anarse.gouv.ht</u>. Vous pouvez également nous joindre par e-mail à <u>contact@anarse.gouv.ht</u>.



MAI 2024

anarse. gouv. ht

